



Inscription d'une interdiction de gérer sur le casier judiciaire

Par **Elisabeth Vanez**, le **09/11/2018** à **17:51**

Bonjour à tous,

Si je ne me trompe pas, une interdiction de gérer prononcée à l'encontre de quelqu'un (dans le cas qui m'intéresse, suite à une liquidation pour insuffisance d'actif) est notée dans le casier judiciaire de la personne en question.

Mon conjoint a eu une interdiction de gérance (normalement jusqu'en 2019) mais il a demandé un extrait de casier judiciaire, et aucune mention n'apparaît dessus.

A partir de cette constatation, peut-il considérer que la sanction est terminée et reprendre la gestion d'une entreprise ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **youris**, le **09/11/2018** à **18:02**

bonsoir,

la condamnation d'une interdiction de gérer est inscrite dans le fichier national des interdits de gérer.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33299>

salutations

Par **Elisabeth Vanez**, le **09/11/2018** à **18:06**

Bonjour,

Merci pour votre aide !

J'ai vu que ce fichier existait depuis quelques années, mais il n'est malheureusement pas possible de le consulter quand on est simple particulier, même concerné...

Bonne fin de journée à vous